

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES  
HAUTS-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DU NORD

POLE GESTION PUBLIQUE

Division de l'évaluation domaniale

Adresse : 82 avenue Kennedy BP 70689 59033 LILLE Cedex

Le 31/01/2018

Le Directeur Régional des Finances Publiques

**POUR NOUS JOINDRE :**

Évaluateur : Patrice BRULEZ  
Téléphone : 03 27 93 48 38  
Courriel : drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf. LIDO : 2018-489V0271

à

Monsieur le Maire de Raimbeaucourt

Mairie de Raimbeaucourt

Place du Général De Gaulle

59283 RAIMBEAUCOURT

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAINS**

**ADRESSE DU BIEN : PLACE CLÉMENCEAU À RAIMBEAUCOURT**

**VALEUR VÉNALE : 1 960€**

**1 - SERVICE CONSULTANT : MAIRIE DE RAIMBEAUCOURT**

**AFFAIRE SUIVIE PAR : ALAIN MENSION**

<b>2 - Date de consultation</b>	26/01/2018
<b>Date de réception</b>	26/01/2018
<b>Date de visite</b>	
<b>Date de constitution du dossier « en état »</b>	26/01/2018

**3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE -- DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Echange de terrains

**4 - DESCRIPTION DU BIEN**

Référence cadastrale : Echange de parcelles de terrain entre la commune et un propriétaire riverain  
section B n° 893p pour une superficie de 81 m<sup>2</sup> et 894p pour une superficie de 17 m<sup>2</sup>

Description du bien : *Terrains*

## **5 – SITUATION JURIDIQUE**

Nom du propriétaire : Commune de Raimbeaucourt et M. Valério

Situation d'occupation : Libre

## **6 – URBANISME ET RÉSEAUX**

UA

## **7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à:

VV ( Commune de Raimbeaucourt) : 340 €

VV (M. Valerio) : 1620 €

## **8 – DURÉE DE VALIDITÉ**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai de 18 mois (1 an et demi ) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

## **9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur régional des Finances publiques et par délégation,

BRULEZ Patrice

Inspecteur des Finances Publiques